



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - QUESTIONS COMMERCIALES

Bruxelles, le 10 novembre 2017

Les ministres débattront de la préparation de la **conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à Buenos Aires.**

Le Conseil fera le point sur les **négociations commerciales en cours avec le Mexique et le Mercosur.**

Sous le point "Divers", le Conseil sera informé par la Commission de la mise en œuvre des accords de libre-échange.

~ ~ ~

Au cours du déjeuner, les ministres débattront de l'état d'avancement des négociations commerciales avec le **Japon** et de la **mise en œuvre**, dans le cadre des accords commerciaux de l'UE, **des chapitres consacrés au développement durable.**

*La session du Conseil devrait débiter à 10 heures. Une **conférence de presse** de la présidence aura lieu à l'issue du déjeuner.*

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv

* * *

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Préparation de la conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Buenos Aires

Le Conseil débattrait de la préparation de la 11^e conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra du 10 au 13 décembre à Buenos Aires.

Les ministres se pencheront sur les priorités que l'UE devrait mettre en avant lors de la conférence ministérielle et évalueront ce qui pourrait constituer une issue acceptable des négociations, en termes de résultats, soit pour la réunion de Buenos Aires proprement dite, soit en vue d'être intégrés dans un programme orienté vers l'avenir que les membres de l'OMC pourraient chercher à mettre en œuvre.

Une nouvelle session du Conseil aura lieu le 10 décembre en marge de la conférence de Buenos Aires.

Depuis la dernière réunion, tenue à Nairobi en décembre 2015, l'UE prépare sa position en vue de la conférence ministérielle de Buenos Aires, afin de jouer un rôle moteur au cours du processus. Les objectifs de l'UE sont de maintenir le rôle central de l'OMC dans le système commercial multilatéral grâce à un programme de travail ambitieux et des résultats concrets.

Parmi les questions essentielles figurent un éventuel accord visant à instaurer des disciplines relatives aux subventions préjudiciables à la pêche, des résultats en matière d'agriculture et des efforts visant à progresser dans l'obtention de résultats concernant la réglementation nationale dans le domaine des services, la facilitation des investissements, les PME, les échanges et l'égalité entre hommes et femmes ainsi que le commerce électronique. Lors d'une réunion informelle qui s'est tenue à Marrakech les 9 et 10 octobre, les ministres du commerce de plus de 30 membres de l'OMC se sont rencontrés pour donner une impulsion politique à la conférence ministérielle de Buenos Aires et des orientations quant aux résultats potentiels.

Dans le cadre du processus, l'UE a plaidé, avec d'autres membres de l'OMC, notamment d'Amérique latine, en faveur d'une réforme ambitieuse des subventions agricoles internes qui porterait aussi sur la question de la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. L'UE a publié avec les pays du groupe de Cairns une déclaration commune appelant à ce qu'une solution soit trouvée en vue de limiter les distorsions du marché et d'assurer des conditions de concurrence équitables au niveau mondial pour les agriculteurs tout en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement.

L'UE a également présenté des propositions concernant les subventions à la pêche, la réglementation nationale dans le domaine des services, le commerce électronique, le renforcement de la transparence pour les PME ainsi que les subventions horizontales.

La conférence ministérielle, qui est organisée tous les deux ans et à laquelle participent des ministres du commerce et des hauts fonctionnaires des 164 pays membres de l'organisation, est l'instance décisionnelle suprême de l'OMC. L'Argentine sera le premier pays d'Amérique du Sud à accueillir cet événement.

[Page web de l'OMC sur la 11^e conférence ministérielle](#)

[Déclaration commune UE-CAIRNS sur les prochaines étapes de la réforme de l'agriculture dans le cadre de l'OMC](#)

État d'avancement des négociations avec le Mexique et le Mercosur

Le Conseil fera le point sur les négociations commerciales entre l'UE et le Mexique ainsi que le Mercosur. La Commission, qui négocie au nom de l'UE, a annoncé qu'elle comptait parvenir avant la fin de cette année à des accords ambitieux sur les principales questions restant à régler.

Les ministres auront l'occasion d'indiquer quelles sont leurs priorités en vue des prochaines étapes cruciales dans les négociations.

[Page web du Conseil sur les accords commerciaux](#)

Accord de libre-échange entre l'UE et le Mexique

Les négociations visant à moderniser l'accord de libre-échange avec le Mexique ont été lancées le 25 mai 2016. Le 1^{er} février 2017, M^{me} Malmström, membre de la Commission, et M. Ildefonso Guajardo, ministre de l'économie du Mexique, sont convenus d'accélérer les discussions. Ainsi, trois nouvelles sessions de négociations formelles et plusieurs réunions intersessions se sont tenues entre avril et septembre 2017.

La dernière session de négociations a eu lieu durant la deuxième moitié du mois de septembre. Il est prévu que la prochaine se déroule dans la semaine du 27 novembre.

D'une manière générale, les discussions avec le Mexique ont progressé de manière constante et dans un esprit constructif dans l'ensemble des 21 domaines de négociations. Une première proposition sur l'accès aux marchés dans les domaines des biens, services et marchés publics a été échangée en juillet. S'il reste encore à régler certaines questions, toutes les propositions de texte ont à présent été échangées et certains chapitres ont déjà fait l'objet d'un accord.

L'"accord global" initial entre le Mexique et l'UE est entré en vigueur en 1997. Les règles commerciales ont ensuite été étoffées pour constituer un accord de libre-échange complet, qui est entré en vigueur en octobre 2000. Au cours du sommet UE-CELAC (Communauté des États latino-américains et des Caraïbes) qui s'est tenu en 2013, l'UE et le Mexique sont convenus d'entamer une réflexion sur la manière d'actualiser leurs relations commerciales. La volonté de moderniser l'accord existant a été motivée par l'idée que des accords commerciaux modernes devraient avoir un champ d'application plus large, au-delà des habituelles réductions des droits à l'importation, afin de s'ouvrir à de nouveaux domaines tels que les marchés des services et les politiques en matière de marchés publics.

L'UE est le troisième partenaire commercial du Mexique, derrière les États-Unis et la Chine.

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Mexique](#)

Accord de libre-échange UE-Mercosur

La Commission informera le Conseil de l'état d'avancement des négociations sur un accord de libre-échange avec le Mercosur, le bloc économique le plus important de l'Amérique du Sud. Elle donnera son évaluation dans les prochaines semaines, notamment sur la probabilité de parvenir à un accord politique sur l'ensemble des volets essentiels de l'accord.

La session de négociation la plus récente entre l'UE et le Mercosur s'est tenue à Brasilia dans la semaine du 6 novembre 2017. La session précédente s'était tenue dans la semaine du 2 octobre 2017, également à Brasilia.

L'objectif est de conclure un accord ambitieux portant sur les échanges de biens industriels et agricoles ainsi que sur les services, le droit d'établissement et la passation de marchés publics. Cet accord porterait également sur l'amélioration de la réglementation dans des domaines tels que les marchés publics, la propriété intellectuelle, les questions douanières et la facilitation des échanges ainsi que les obstacles techniques au commerce. Il ferait partie d'un accord

d'association de région à région comprenant des dispositions politiques et en matière de coopération.

Un accord avec le Mercosur serait crucial d'un point de vue politique et géostratégique et l'UE pourrait en tirer d'importants bénéfices économiques mais ses effets possibles sur le secteur agricole de l'UE ont suscité d'importantes préoccupations. Durant la dernière session de négociations, l'UE a présenté une offre tarifaire complète tenant compte de ces points sensibles. Elle a réaffirmé sa volonté de parvenir à un accord commercial global, équilibré et ambitieux, en saisissant la possibilité qui se présente actuellement, avant les élections générales qui auront lieu au Brésil l'année prochaine.

Des négociations ont été entamées en 2000, mais, dans les faits, ont été suspendues entre 2004 et 2010. Lors d'un sommet UE-CELAC (Communauté des États latino-américains et des Caraïbes) qui s'est tenu en juin 2015 à Bruxelles, l'UE a réaffirmé son attachement à un accord de libre-échange global avec le Mercosur.

L'UE est le principal partenaire commercial du Mercosur, dont elle représentait, en 2013, 20 % du volume commercial total. Le Mercosur est le sixième plus grand marché à l'exportation de l'UE, et ses exportations n'ont cessé d'augmenter ces dernières années.

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Mercosur](#)

Autres questions

Sous le point "Divers", la Commission informera les ministres des travaux en cours sur la **mise en œuvre des accords de libre-échange conclus par l'UE**, sur la base d'un rapport qui devrait être publié le 9 novembre. Ce rapport s'inscrit dans le prolongement du débat que le Conseil des affaires étrangères (commerce) a tenu lors de session de mai 2017, au cours de laquelle les ministres ont souligné qu'il importait de s'assurer que les dispositions convenues sont appliquées aussi efficacement que possible afin que les opérateurs et les citoyens de l'UE puissent en tirer pleinement parti.

Au cours du déjeuner, les ministres débattront de l'état d'avancement de l'**accord de partenariat économique avec le Japon** et de la **mise en œuvre des chapitres consacrés au commerce et au développement durable**, dans le cadre des accords de libre-échange, :

Accord de libre-échange UE-Japon

Le 6 juillet 2017, l'UE et le Japon sont parvenus à un accord de principe sur les principaux éléments d'un accord de libre-échange, dénommé "accord de partenariat économique" (APE).

Des travaux sont actuellement en cours afin de résoudre les dernières questions en suspens et de mettre au point le texte juridique, en vue de la signature et de la conclusion de l'accord.

L'APE est un accord commercial global et très ambitieux. Lorsqu'il sera pleinement mis en œuvre, 99 % des tarifs douaniers appliqués aux exportations de l'UE vers le Japon, qui s'élèvent actuellement à environ un milliard d'euros, seront supprimés. L'accord créera de nouvelles possibilités non négligeables pour les exportations agricoles de l'UE, tout en protégeant sur les marchés japonais les denrées alimentaires et boissons de grande qualité, ainsi que les droits de propriété intellectuelle de l'UE. Il ouvrira également les marchés des services et accroîtra sensiblement l'accès des entreprises de l'UE aux marchés publics du Japon. L'APE est fondé sur les normes les plus élevées en matière de travail, de sécurité, d'environnement et de protection des consommateurs. Il s'agit également du premier accord commercial qui comprend un engagement spécifique à l'égard de l'accord de Paris sur le climat.

Les négociations avec le Japon ont été engagées en mars 2013, sur la base du mandat établi par le Conseil en novembre 2012. Ce mandat avait été rendu public par le Conseil le 14 septembre 2017.

Le Japon est le deuxième partenaire commercial de l'UE en Asie (derrière la Chine). L'Union européenne et le Japon représentent ensemble plus d'un tiers du PIB mondial.

[24^e sommet UE-Japon, Bruxelles, le 6 juillet 2017](#)

[Communiqué de presse du Conseil sur la publication des directives de négociation commerciale entre l'UE et le Japon](#)

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Japon](#)

Développement durable dans les accords commerciaux de l'UE

Dans le cadre de son document de réflexion sur la maîtrise de la mondialisation, publié en mai 2017, la Commission a engagé un débat sur les moyens envisageables pour améliorer la coopération avec les pays tiers sur les questions liées au développement durable dans le cadre des négociations commerciales et pour faire en sorte que les engagements pris soient respectés.

L'accord commercial entre l'UE et la Corée du Sud, appliqué à titre provisoire depuis 2011 et ratifié officiellement en 2015, a été le premier exemple d'intégration d'un chapitre consacré au commerce et au développement durable. Depuis lors, l'UE encourage, de façon systématique, l'intégration d'engagements ambitieux en matière de droits du travail et de protection de l'environnement, ainsi que le rôle actif de la société civile, dans les accords commerciaux actuels et futurs.

[Document officiel des services de la Commission sur les chapitres consacrés au commerce et au développement durable dans les accords commerciaux de l'UE](#)
